



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 04/2023 :

Demande de crédit de CHF 368'500.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 2 salles de classes modulables au CCS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 8 mars 2023 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Denis Berger puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Syndique et les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements. Il s'agit d'une exigence de l' AISGE.

Budget : Le montant total du préavis comporte l'achat de 14 modules ainsi que leur installation et leurs raccordements.

Au vu des prix de location, la Municipalité a privilégié l'achat de ces modules puisque leur coût représente 3 années de location. Considérant que la nouvelle école du Bix ne sera pas en service avant cette période, il semble évident que ces modules soient utilisés au minimum 3 ans.

Les charges annuelles s'élèvent à CHF 40'903.50 TTC et seront refacturées à l' AISGE.

Modalités de financement : Par la trésorerie

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans, ce qui semble opportun à la commission des finances.

Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 04/2023 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 04/2023 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 368'500.- TTC pour l'acquisition et l'installation de 2 salles de classes provisoires au CCS ;
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir cet objet sur 10 ans

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,
excusé

Frédéric GUILLOUD,
excusé

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN

Didier HERMANN
Rapporteur